



COMMUNE de

ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 49 / 2015

au Conseil communal

* * *

**Rapport sur le
Postulat Guillaume Deriaz et consorts
"pour un véhicule Mobility"**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

Monsieur Guillaume Deriaz, Conseiller communal, a déposé un Postulat co-signé par 4 membres du Conseil communal. Ce dernier a décidé, dans sa séance du 9 octobre 2014, de prendre en considération ce Postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour rapport.

2. TEXTE DU POSTULAT

« Exposé:

Il n'est plus besoin de présenter ni de décrire "Mobility". Cette coopérative de partage de véhicules propose dans toute la Suisse 2650 voitures sur 1395 emplacements. Il y en a plus de 60 dans la région Lausannoise, à disposition principalement près des axes de transport en commun. Le long de la ligne LEB, seul Echallens est représenté. Autour: Cossonay, Bussigny, Renens ... bénéficient d'un ou de plusieurs véhicules. Et Romanel ?

Avec près de 3300 habitants, ses nombreuses entreprises et commerces, pourquoi Romanel ne profite-t-il pas de cette offre ?

Nombre de personnes sauraient sans aucun doute en faire bon usage: se passer d'un second véhicule, faire d'importantes économies d'énergie et d'argent, faire leurs courses, déménager, partir en escapade, transporter leurs clients, etc. les avantages sont multiples.

Le réservoir de clients potentiels est important à Romanel, et les besoins ne feront que croître, eu égard aux projets d'urbanisation et de densification. C'est pourquoi nous souhaitons vivement que la Municipalité examine, ou réexamine la possibilité de disposer d'une telle voiture à la gare. Ceci d'autant plus que le LEB est d'accord de mettre un emplacement à disposition.

POSTULAT

Nous demandons à la Municipalité d'étudier, avec les partenaires concernés (Mobility car sharing et la compagnie de chemin de fer LEB), l'implantation d'un emplacement pour un véhicule.

Romanel, le 10 septembre 2014

*Signataires : Guillaume Deriaz, Pierre-Olivier Hornung, Pierre Pache,
Aldo Wittmer et Frank Vock »*

3. QU'EST-CE QUE MOBILITY

Le site Internet www.mobility.ch/fr/clients-privés permet d'avoir une vision très complète du concept **Mobility car sharing**. Nous en reprenons néanmoins ci-après quelques éléments :

3.1 MOBILITY SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Mobility car sharing Suisse est inscrite au Registre du Commerce de Lucerne comme Mobility Société Coopérative. Son siège est à Lucerne. Mobility est née en 1997, de la fusion des coopératives ATG AutoTeilet Genossenschaft et ShareCom, fondées en 1987.

Mobility car sharing Suisse met à la disposition de 112'000 clients, 2'650 véhicules, sur 1'395 emplacements dans toute la Suisse. Les neuf catégories de véhicules sont disponibles 24 heures sur 24. Les clients qui décident d'utiliser la flotte Mobility donnent comme raisons principales le libre-service, les emplacements, aussi bien centraux que décentralisés, l'efficacité de la mobilité combinée et la possibilité d'utiliser spontanément les véhicules à toute heure, même pour une durée très courte. Ces dernières années, le nombre d'emplacements, de véhicules et de clients de Mobility a connu une hausse constante.

Mobility car sharing Suisse emploie actuellement 180 collaborateurs, qui se partagent 156 postes à plein temps. Dans le conseil d'administration de la coopérative, composé de cinq membres, il y a des représentants de la mobilité et de l'économie suisse.

Environ la moitié des clients Mobility sont également sociétaires. Les sociétaires profitent de très nombreux avantages chez Mobility, notamment en économisant tous les frais d'abonnement et en bénéficiant par ailleurs, selon le chiffre d'affaires des trajets, d'un rabais pouvant atteindre 20 % sur les tarifs kilométriques et horaires. Chaque sociétaire doit acquérir une part sociale au moins, en général d'un montant de CHF 1'000.-- de part sociale pour les premiers sociétaires / CHF 100.-- de part sociale pour les co-sociétaires.

3.2 OFFRES POUR TOUT BESOIN DE MOBILITÉ

Sociétaire illimité, avantageux

- Pas de frais d'abonnement annuels
- Jusqu'à 20 % de rabais sur le chiffre d'affaires des trajets
- La part sociale est remboursée en cas de départ
- Droit de participation dans la Société Coopérative

CHF 250.-- de taxe unique d'inscription.

Abonnement annuel 12 mois, très apprécié

- Pour une utilisation régulière
- Sans participation financière à l'entreprise
- Réduction de prix de CHF 100.-- si vous êtes titulaire d'un abonnement CFF ou membre d'une organisation partenaire

CHF 190.-- de frais d'abonnement annuels, pour les titulaires d'abonnements CFF, entre autres.

CHF 290.-- de frais d'abonnement standard / CHF 25.-- de frais d'abonnement pour les titulaires d'abonnements des transports publics.

Abonnement d'essai 4 mois, sans engagement

- Tester Mobility sous toutes ses coutures pendant 4 mois

CHF 70.-- de frais d'abonnement standard

Click & Drive par heure, ponctuellement

- Utilisation unique ou très rare de Mobility
- Forfait à l'heure, comprenant tous les frais (location minimale de 3 heures)
- Pas de frais d'abonnement fixes

à partir de CHF 50.-- de forfait pour 3 heures et à partir de CHF 10.-- pour chaque heure supplémentaire.

3.3 ROULER EN TOUTE COMMODITÉ

Le car sharing, c'est une manière intelligente de prendre la route. En tant que client Mobility, vous êtes mobile à tout moment. Vous avez accès à 2'650 véhicules répartis sur 1'395 emplacements dans toute la Suisse, disponibles en libre-service 24 heures sur 24.

Mobility vous offre de nombreux avantages:

Economie

- Par rapport à l'utilisation d'une voiture privée, avec Mobility et les TP, vous économisez CHF 4'000.-- par an
- Tarifs horaires à partir de CHF 2.80, tarifs kilométriques à partir de CHF 0.52

Transparence

- Les tarifs horaire et kilométrique englobent tous les frais, même le carburant, les entretiens et les assurances
- Vous recevez un décompte détaillé de vos trajets, sans frais accessoires imprévus

Flexibilité et confort

- Vous pouvez réserver votre véhicule Mobility 24 heures sur 24 par Internet, Mobile-Réservation, app (iPhone et Android) ou téléphone

- Courses, déménagements, excursions: Mobility propose des véhicules pour toutes les occasions
- Réservations entre une heure et plusieurs jours
- Tous les véhicules Mobility sont régulièrement nettoyés et entretenus

- Il vous faut restituer le véhicule Mobility à l'emplacement où vous avez débuté votre trajet

Ecologie

- Avec Mobility, vous disposez d'une flotte de véhicules à haute efficacité énergétique
- Chaque car sharer émet chaque année 298 kg de CO2 de moins qu'un propriétaire de véhicule privé

3.4 VÉHICULES ET TARIFS

Compacts ou spacieux, sportifs ou pratiques, parmi nos 2'650 véhicules, répartis en 9 catégories, vous trouverez à coup sûr la voiture qui convient. Des courses à faire, une escapade le week-end, un déménagement? Mobility remplace sans aucun problème la première et deuxième voiture !

Tarifs pour les sociétaires*, les abonnements annuels, les abonnements d'essai, les élèves conducteurs et les nouveaux conducteurs

Catégorie de véhicules	Tarif horaire	Tarif horaire	Tarif kilométrique	Tarif kilométrique
	7–23 h	23–7 h	1–100 km	dès 101 km
Budget	2.80	0.80	0.52	0.26
Micro	2.80	0.80	0.58	0.29
Economy	2.80	0.80	0.64	0.32
Electro	2.80	0.80	0.64	0.32
Combi	3.20	0.80	0.74	0.37
Cabrio	3.80	0.80	0.90	0.45
Emotion	3.80	0.80	0.90	0.45
Minivan	4.40	0.80	0.96	0.48
Transport	4.40	0.80	0.96	0.48

* Les sociétaires bénéficient de rabais annuels sur les tarifs kilométriques et horaires

- 10% sur un chiffre d'affaires des trajets supérieur à CHF 600.--

- 20% sur un chiffre d'affaires des trajets supérieur à CHF 2'000.--

Après 12 mois, le chiffre d'affaires des trajets réalisés est remis à zéro.

Les prix sont des prix tout compris : Plein sans frais, Assurance responsabilité civile, casco et occupants, Impôt sur les véhicules à moteur, Entretien périodiques et nettoyage, Vignette autoroutière, Place de parc Mobility.

3.5 EMBLEMENTS ET VÉHICULES MOBILTY DANS L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE

Communes	Emplacements	Nbre de véhicules	Genre
Bussigny (Gare)	1	1	Combi
Bussigny (Rente)	1	1	Economy
Cossonay-Ville	1	1	Combi
Cossonay-Penthalaz-Gare	1	1	Economy
Chexbres (Gare)	1	1	Combi
Cully (Gare)	1	1	Combi
Echallens (Gare LEB)	1	1	Combi
Ecublens (Le Motty)	1	1	Economy
Epalinges (Croisettes)	2	2	Combi / Economy
Lausanne-Dorigny (Unil+Epfl)	10	24	Divers
Lausanne (Ecole hôtelière)	1	3	Divers
Lausanne (49 emplacements)	49	140 env.	Divers
Lutry (Gare)	1	1	Combi
Moudon (Gare)	1	1	Combi
Morges (Gare)	1	8	Divers
Préverenges (Village)	1	1	Combi
Palézieux (Gare)	1	2	Combi / Economy
Prilly (Centre)	1	2	Combi / Economy
Prilly (Malley-Lumières)	1	2	Budget / Economy
Prilly (Malley-Giratoire)	1	1	Economy
Pully (Gare)	1	3	Divers
Pully (Prieuré)	1	1	Combi
Pully (Damataire)	1	2	Combi / Economy
Renens (Gare)	1	4	Divers
Renens (Hôtel-de-Ville)	1	1	Economy
Renens (Bugnon)	1	1	Economy
Renens (Longemalle)	1	4	Divers
Total	85	211	

4. PROPOSITION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité rappelle qu'elle a déjà examiné en 2011 l'opportunité de négocier avec **Mobility** la mise à disposition d'un véhicule à la Gare de Romanel. Suite à une publication dans Romanel-Info, qui n'avait suscité que très peu de réactions, elle avait alors renoncé à aller plus avant. Le LEB avait alors accepté de consacrer une des places dont il est propriétaire pour le parage d'un véhicule.

Selon les renseignements obtenus, 25 personnes domiciliées dans notre commune sont actuellement sociétaires (15), ou abonnés, de la Coopérative **Mobility**.

Mobility pose deux conditions pour la mise à disposition d'un véhicule à la Gare de Romanel :

- **Mise à disposition gratuite d'un emplacement**

Le LEB a confirmé la mise à disposition gratuite de l'une des 12 places situées sur sa propriété, à proximité immédiate de la Gare.

Il est prévu d'exiger des propriétaires de la parcelle du PPA Pré Jaquet la mise à disposition de **deux places**, dans le cadre des futures constructions ou aménagements extérieurs.

- **Garantie financière**

Mobility demande en contrepartie d'un véhicule Combi, stationné en Gare de Romanel, une garantie d'un chiffre d'affaires annuel de **CHF 12'800.--**. Le chiffre d'affaires pris en compte concerne toutes les courses réalisées par les clients **Mobility** avec le véhicule susmentionné. Si le chiffre d'affaires convenu contractuellement pour la fin de l'année civile (au pro rata du début de l'exploitation ou de la résiliation) n'est pas atteint, **Mobility** facture la différence rétroactivement.

Cette garantie financière est exigée au minimum pour deux ans et le contrat peut être résilié en tout temps pour la fin d'un mois, avec un délai de résiliation de trois mois.

A signaler qu'un véhicule stationné à Savigny a été supprimé, le chiffre d'affaires fixé contractuellement n'ayant pas été atteint et la Commune aurait dû continuer à compenser ce « déficit » à hauteur de **CHF 5'000.--** env.

La Commune de Cossonay a payé une participation d'env. **CHF 1'000.--** en 2013 et **CHF 2'300.--** en 2014. La Commune de Penthalaz n'a rien payé en 2013 et **CHF 126.--** en 2014. Le LEB n'a rien payé pour le véhicule situé en Gare d'Echallens.

- **Proposition**

Pour aller dans le sens des postulants, la Municipalité se propose de porter au budget 2016 (comptes 153.3162) un montant de CHF 6'400.-- au titre de garantie financière (50 % du chiffre d'affaires minimum) pour un véhicule Combi stationné à la Gare de Romanel, sur une place une place gracieusement mise à disposition par le LEB.



La Municipalité estime judicieuse cette mise à disposition d'un véhicule **Mobility** pour les raisons suivantes :

- La multiplication des emplacements **Mobility** dans la Région lausannoise (voir ci-dessus) répond à un besoin d'un nombre croissants d'habitants dont le comportement en matière de transports se modifie ;
- Les Autorités doivent œuvrer pour une offre multimodale plus complète. La cadence 15 minutes du LEB a permis une nouvelle augmentation sensible du nombre de voyageurs et cette offre complémentaire d'un véhicule **Mobility** est un complément bienvenu ;

- Ce véhicule permet également à des ménages de notre commune, non utilisateurs du LEB, d'occasionnellement y avoir recours pour des transports particuliers (véhicule Combi) et d'éviter la nécessité de posséder un 2^{ème} véhicule.

5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL–sur–LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 49 / 2015 adopté en séance du 12 janvier 2015 ;
- oui le rapport de la Commission technique chargée de l'examen de ce rapport ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- de prendre acte du présent rapport en réponse au Postulat Guillaume Dériaz et consorts du 9 octobre 2014, intitulé "pour un véhicule Mobility"

La Municipalité

Responsable du dossier : Edgar Schiesser, Syndic

Romanel-sur-Lausanne, le 12 janvier 2015